

FICHE 7.4 1764 : Une relation durable - Fiche d'activité

Les Traités sont des relations anciennes et durables qui lient le Souverain et les peuples autochtones. Les relations familiales créées par les Traités, comme le Traité de Niagara de 1764, devaient servir de fondement aux interactions entre les Autochtones et non-Autochtones. Jusqu'à récemment, la Confédération et la *Loi sur les Indiens* (1876) en découlant avaient éclipsé la plupart de ces relations issues des Traités dans l'esprit des populations non autochtones du Canada. Cependant, un nouvel intérêt se manifeste pour rétablir les relations qui ont encadré la vie de nombreuses personnes sur ce territoire avant 1867. Une partie de ce processus repose sur la compréhension et le respect des relations familiales liant la Reine et ses représentants avec les Premières Nations.

Des représentants de la Reine décrivent ci-dessous le lien familial qui les unit aux Premières Nations :

Les mots réconciliation, Traité et amour sont des mots qui invitent à l'action. La famille vice-royale, qui a tissé des liens de filiation avec ces peuples, a le pouvoir de poursuivre sans relâche ce travail de réconciliation véritable. Il n'y a pas de point final à la réconciliation. Notre vision doit reposer sur des relations respectueuses accompagnées d'une responsabilité permanente à l'égard des générations futures. Tout comme la définition de la Couronne n'est pas immuable, l'acte de négocier des Traités de façon holistique peut différer d'une nation à une autre. Cependant, avec la confiance comme fondement, l'honnêteté, la communication, l'intégrité et l'amour resteront des valeurs constantes, à l'image de la Couronne.

La plupart serait d'accord pour dire qu'une action véritable est nécessaire pour avancer sur le chemin de la réconciliation. L'action est la façon de guérir les injustices du passé : elles font partie de notre histoire commune et, par conséquent, leur guérison fera partie de ce qui nous unit comme nation.

L'honorable Guichon, lieutenant-gouverneure de la Colombie-Britannique,
Government House, Victoria, Colombie-Britannique, 21 avril 2017

En tant que représentante de la Reine, la fonction suprême dans cette province, j'ai le privilège de maintenir ce lien de filiation avec les peuples autochtones par le truchement du Traité. Il s'agit d'un geste de confiance sacré, aussi pertinent que mon devoir à l'égard du bon fonctionnement de la province.

L'honorable Elizabeth Dowdeswell, lieutenant-gouverneure de l'Ontario
Université Lakehead, Thunder Bay, Ontario, 15 février 2017

FICHE 7.4 1764 : Une relation durable - Fiche d'activité

Le lien historique entre la Couronne et les Premières Nations est solide, et il me tient à cœur.

Le duc de Cambridge
Haida Gwaii, Colombie-Britannique, 30 septembre 2016

Il est facile de voir la Couronne et notre reine comme des symboles distants et détachés. Et pourtant, au-delà de mon rôle en tant que représentant de la Souveraine en Nouvelle-Écosse, il existe un lien très spécial entre la nation Mi'kmaq et Sa Majesté.

L'honorable John James Grant, brigadier-général, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse
Government House, Halifax, Nouvelle-Écosse, 23 novembre 2016

Suite aux discussions en classe et à l'activité, répondez aux questions suivantes. Inspirez-vous de l'article « Le Traité de Niagara » aux pages 23 à 25 comme référence.

1. Le fait de voir les Traités comme une relation change-t-il votre perspective sur l'interaction des représentants du Canada avec les Premières Nations?
2. Comment décririez-vous ces lois, compte tenu du fait qu'elles sont établies par un partenaire des Traités pour être imposées à une autre partie : *Acte d'Amérique du Nord britannique* (1867), *Loi sur les Indiens* (1876) et le programme des pensionnats autochtones?
3. Que pourraient faire la Reine et ses représentants au Canada pour mettre en valeur la relation de nation à nation créée par les Traités, comme le Traité de Niagara de 1764?
4. Que veulent dire les auteurs de cet article lorsqu'ils affirment : « Le Traité de Niagara est considéré par certains comme la véritable pierre d'assise du Canada »? Expliquez en donnant des exemples concrets.